



AINFOS

Lainville en Vexin

Mai 2009

Le mot du Maire

Chères Lainvilloises, chers Lainvillois,

Nous avons finalisé le budget 2009, la part communale des impôts n'augmentera pas tout en ayant intégré la construction de la nouvelle salle polyvalente. Ce troisième volet du contrat rural a débuté par le choix de l'architecte et nous conduira jusqu'à mi 2010.



Le programme de réhabilitation du « plateau » va lui aussi commencer. Des jeux pour les plus petits vont être installés ainsi qu'une table pique nique. Le terrassement pour la mise en sécurité du terrain de tennis débutera début juillet afin de ne pas perturber l'école, une semaine de travaux étant nécessaire avec des engins lourds. Comme vous avez pu le constater les peupliers du parc de l'école ont été abattus, en effet leurs racines devenaient menaçantes pour le tennis, le mur du parc et pour le bitume de l'école. Bien entendu d'autres arbres seront plantés en remplacement, en prenant soin de choisir des arbres ayant un système racinaire adapté. Nous profiterons de la pause estivale pour entretenir l'école et notre voirie.

Le « projet jeunes » est maintenant lancé et une réunion publique aura lieu le 6 juin, vous permettant d'échanger avec l'équipe en charge du projet. Nos seniors ne sont pas en reste avec la poursuite des judis rencontres, et une sortie organisée le 13 septembre prochain. Ces dates sont détaillées dans l'agenda.

Pour finir, je souhaite remercier les enfants, le personnel de l'école, le comité des fêtes, les accompagnateurs, notre cinéaste et l'ensemble des parents pour le magnifique carnaval, ce beau projet fédérateur, et je vous invite à assister à la projection du film le mardi 19 mai à 20h30 à la salle polyvalente.

Stéphane Hazan, votre Maire

Directeur de la publication

Stéphane Hazan

Rédaction

Commission Communication

Sommaire

- Le mot du Maire
- Informations/services
- Les travaux
- L'agenda Lainvillois
- Les projets 2009
- Emplois jeunes
- La vie associative
- Le rôle du CCAS
- Les infos pratiques

- le budget 2009
- les transports
- participation voyages
- « l'interview »
- les photos

Informations pratiques et Services

- ◆ Les **grands peupliers** du parc communal ont été abattus du fait de leur hauteur. Le bois a été récupéré, fendu et entreposé par nos services techniques. Il sera proposé à la vente aux Lainvillois à un prix attractif. Une communication spécifique sera faite.
- ◆ Les beaux jours arrivent, les fêtes, cérémonies et mariages se font plus nombreux, pensez à réserver dès à présent la **salle polyvalente** proposée à 230€ le week-end pour les Lainvillois. Vous pourrez également bénéficier de la vaisselle (15€) et de la sono. Une **tente de réception** de 60m² est également disponible pour 150€ le week-end, avec une option forfait montage/démontage de 80€ effectués par les services techniques municipaux. Retrouvez tous les renseignements, et le règlement complet sur notre site internet @ : www.lainville.fr
- ◆ La mairie et l'école sont à la recherche de **matériel informatique**, même relativement ancien (>2001), afin d'améliorer le parc existant. Si votre entreprise désire faire un don, ou si vous souhaitez renouveler votre matériel : merci de contacter le secrétariat.
- ◆ Les Lainvillois sont invités à signaler à la Mairie tout dysfonctionnement de **l'éclairage public**, afin d'en informer le prestataire d'entretien. De manière plus générale, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques quant à l'entretien du village.
- ◆ **Un nouveau service local** : un marchand de pizzas propose désormais ses services sur le parking de la mairie tous les lundis de 17h30 à 21h. Pensez à passer commande.

==> Contact : 06.78.88.22.75



Les principaux travaux

- Le projet d'**enfouissement** coordonné des lignes électrique et téléphonique a commencé avec la pose des réverbères qui illuminent désormais la descente des Bonnes Joies. Les travaux se termineront après la moisson : une partie des poteaux à retirer traversant plusieurs champs cultivés.
- Notre **école** est désormais dotée d'une nouvelle salle informatique aux normes en vigueur avec tables et réseau local filaire (pas de WIFI). La cantine sera prochainement dotée d'un nouveau four facilitant le service. Les travaux d'entretien des bâtiments reprendront durant l'été.
- **Parc communal** : une nouvelle **aire de jeux** pour jeunes enfants, une table et un banc, et de robustes **panneaux de basket** seront mis en place au début du mois de juillet. Des **poubelles** seront également posées. Le mur du terrain de tennis et le terrain autour seront restaurés en juillet. Enfin, les grands peupliers abattus seront remplacés.
- Le terrain d'évolution sportive (**stade**) aura droit à une cure de jouvence.

Le suivi des 2 grands projets 2009

- **Nouvelle salle des fêtes** : le cahier des charges et l'appel d'offres ont été réalisés, le choix de l'architecte (Cabinet Firon) chargé de la maîtrise d'œuvre a été fait par la commission responsable. La prochaine étape consistera à valider les plans afin de débiter les travaux au mois de septembre. Date de fin estimée : **été 2010**.

- **Conseil des Jeunes, du nouveau** :

⇒ 2 tranches d'âges sont concernées :

- 10/15 ans : élections en septembre (pour 2 ans)
- 16/21 ans : participation libre (assemblée générale)

⇒ L'animation reposera conjointement sur des élus et sur des **bénévoles** Lainvillois : parents, jeunes adultes, séniors, expérimentés ou non. Si vous souhaitez participer à cette activité enrichissante, merci de contacter la Mairie au plus vite.

Les finalités, les modalités de fonctionnement et d'animation vous seront présentées et feront l'objet d'échanges lors d'une

réunion publique samedi 6 Juin à 15h en Mairie.
Enfants et parents : venez nombreux !



« Emplois jeunes » saisonniers

L'opération de l'an passée est renouvelée et étendue au mois de juin. Ce sont donc 3 jeunes Lainvillois (+18 ans) qui viendront renforcer l'équipe des services techniques durant la période estivale.



L'agenda

Lainvillois

- **18 mai** : Conseil Municipal à 20h30 en Mairie
- **19 mai** : projection du film du **Carnaval de l'école** à la salle polyvalente (20h30)
- **23 mai** : soirée Gospel en l'église St Martin de Lainville (20h30)
- **6 juin** : **réunion publique en mairie pour le nouveau conseil des jeunes (15h)**
- **7 juin** : élections européennes (de 8h à 20h)
- **14 juin** : fête du PNR (Villardeaux)
- **20 juin** : kermesse de l'école
- **21 juin** : fête de la musique avec la chorale en l'église St Martin (20h30)
- **26, 27 et 28 juin** : rencontres amicales et sportives / feu d'artifice

Séniors : Les après-midi rencontres se poursuivent les 1er et 3ème jeudi de chaque mois, hors vacances scolaires de 15 à 18h.

Au programme : jeux de société, discussions et goûter

Félicitations aux parents et Bienvenue à :

- Lyam Tran Van (30/12)
- Maé & Ylan Antoine (10/01)
- Laurine Schnitzler (9/04)



Ils nous ont quittés :

- M. Eugène Kojoustchenko (17/02/2009)
- M. Adrien Telle (11/03/2009)
- M. Gérard Bartholet (22/04/2009)

Monsieur DEVERNOIS vient de disparaître...

Nous apprenons avec tristesse le décès de Monsieur Guy Devernois. Haut fonctionnaire de la France d'Outre Mer, il prit part à l'élaboration des dispositions de la Constitution de 1958 relatives à l'Outre Mer et fut appelé en 1959 aux fonctions de Chargé de mission au Conseil Exécutif de la Communauté devenu Secrétariat Général aux Affaires Africaines et Malgaches après l'accession à l'indépendance des Etats-membres de la Communauté. En Afrique Noire, il élaborait de nombreux actes juridiques, constitutions, lois et décrets, notamment en Républiques du Bénin et du Niger.

Il fut président durant 30 années de l'association des Amis de Lainville-en-Vexin (AALEV). Le 29 avril 1972, douze Lainvilloises et Lainvillois se regroupaient en assemblée générale pour fonder l'AALEV dont l'objet était alors d'entreprendre toute action en vue de maintenir l'aspect du village et empêcher toute atteinte à l'environnement. Depuis sa création, l'association a fait avorter de nombreux projets urbanistiques (aménagement de lotissements pavillonnaires, implantation d'une grande porcherie industrielle), conduit des actions « défensives » (élaboration du Plan d'Occupation des Sols dès 1976) et engagé des actions de mise en valeur du patrimoine communal (restauration de la Croix, reconstruction du lavoir ou constitution d'une collection de cartes postales).

Monsieur Guy Devernois a aussi présidé le comité de liaison des associations du Vexin Yvelinois, jouant un rôle important comme juriste contre le projet d'extension de carrières cimentières sur les communes de Guitrancourt, Fontenay-Saint-Père, Sailly et Brueil-en-Vexin. Monsieur Guy Devernois a également joué un rôle moteur déterminant dans le lancement du projet du P.N.R. du Vexin Français et à travers l'AALEV a joué un rôle de fondateur de « l'Union des Amis du P.N.R. du Vexin Français ». Depuis 2005, Monsieur Guy Devernois était le Président d'Honneur de l'AALEV.

"Monsieur Devernois était un homme de fidélité, de convictions, un homme honnête et de très grande culture. Si notre commune a pu conserver son caractère rural, c'est en grande partie grâce à vos actions et à votre engagement pour notre village. Au nom de tous les Lainvillois, je vous en remercie Monsieur Devernois."

Stéphane Hazan

Football Club de Lainville

Les dates des tournois :

- 30/05 à Magnanville (- de 13 ans)
- 31/05 à Epône (Vétérans)
- 28/06 à Rocquencourt (de débutants à - 13 ans)
- **13/06 à Lainville de 8h30 à 18h pour tous les jeunes : des débutants aux moins de 13 ans**
- **14/06 à Lainville de 8h30 à 18h (Vétérans)**



Tous les Lainvillois sont invités à venir soutenir nos équipes !

Le Classement des différentes équipes :

- Débutants A : 6èmes, B : 8èmes
- Poussins : 7èmes
- Benjamins : 4èmes
- Les - de 13 ans : 1ers
- Vétérans 4èmes

François Ratel (01 34 75 42 33)

Retrouvez les photos, le calendrier et les résultats du FCL sur www.lainville.fr

Des **cours de peinture** pourraient être dispensés à partir du mois de septembre, par une artiste de la région et en fonction du nombre d'inscrits.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter le secrétariat dès à présent.

ASCL du nouveau !

L'Association Sportive et Culturelle de Lainville fait peu neuve... Suite à l'Assemblée générale du 21 mars dernier, un bureau entièrement renouvelé (et 100% féminin) a été élu :

- Mme Myriam Brasseur : Présidente
- Mme Madeleine Clairon : Vice-présidente
- Mme Céline Bertuit : Trésorière
- Mme Isabelle Ottone : Secrétaire

Les responsables de sections sont maintenus :

- M. Claude Donnadiou : Bibliothèque municipale
- Mme Béatrix Gremillet : Gymnastique
- Mme Gerviane Trehout : Marche
- Mme Evelyne Lefebvre : Tennis

Les prochaines réunions du bureau et des différents responsables de sections auront pour objet d'assurer la continuité des activités en cours. D'ores et déjà, la nouvelle équipe souhaite que l'activité "**Tennis**" soit relancée, impliquant la remise en état du terrain. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître auprès d'Evelyne en Mairie. D'autres activités pourraient être envisagées pour le début de la prochaine saison (voir ci-contre).

Nous remercions M. Claude Donnadiou pour ces nombreuses années passées à la présidence de l'ASCL et souhaitons une pleine réussite à la nouvelle équipe.



Mairie de
Lainville-en-Vexin
2 rue de la Mairie
78440 Lainville-en-Vexin

Téléphone : 01 34 75 38 30
Télécopie : 01 37 75 11 22
@Mail : mairie.lainville@free.fr
web : www.lainville.fr

Ouverture au public :

lundi et jeudi
de 16h à 19h30
samedi de 10h à 12h

+ d'infos sur
www.lainville.fr

L'équipe municipale sélectionne régulièrement des informations concernant des évolutions sur le plan des finances, dans le domaine social, culturel ou de la santé. Nous ne pouvons hélas développer l'ensemble de ces informations dans ce bulletin, mais vous pouvez les retrouver sur notre site internet, soit à votre domicile, soit en utilisant la borne libre service disponible en Mairie. Pensez-y !

Allo Parents Bébé, 1er Numéro Vert d'aide et de soutien à la relation parents-bébé, est ouvert depuis lundi 11 février 2008. Les écoutants Allo Parents Bébé sont à votre disposition du lundi au vendredi (10/13h puis 17/21h)

Vous avez un doute, vous vous posez des questions sur la relation avec votre bébé et sur son comportement ?

Faites le 0800 00 3 4 5 6



Les "bons vacances" de la CAFY

Un « Bon vacances » utilisable pendant les vacances scolaires est automatiquement adressé, pour chaque enfant de moins de 20 ans, à l'ensemble des familles allocataires Yvelinoises dont le quotient familial est inférieur ou égal à 670€. Florence Masclaux responsable des Aides aux familles, se tient à votre disposition au 01 30 64 37 19, pour tous renseignements complémentaires (ou la CAFY au 0 820 25 78 10)

Le « Bon vacances » se présente sous la forme d'une aide financière forfaitaire, calculée à la semaine. Son montant varie en fonction des ressources de la famille et du mode de séjour choisi. Deux types de séjours sont ainsi proposés aux familles allocataires :

=> pour les enfants : colonie, camp ou placement familial

=> pour les familles : villages vacances ou gîtes familiaux, ruraux ou communaux

CCAS : L'action Sociale locale

C'est quoi ?

Le Centre Communal d'Action Sociale, c'est l'aide, l'écoute, la confidentialité. Il intervient en tant qu'intermédiaire dans les services compétents :

- domaine de transport (cartes Amethyste, rubis)
- handicap (demande de cartes)
- aide au maintien à domicile (aide ménagère, auxiliaire de vie, télé assistance)
- perte d'autonomie (APA)
- logement (demande HLM)
- justice (demande d'aide juridictionnelle)

Le CCAS est le lien entre les services du Département, de la Région ou de l'Etat. Il peut intervenir dans des demandes de secours financier exceptionnel. Il peut vous aider dans la rédaction d'un courrier administratif.

C'est auprès de lui que vous trouverez les adresses du conciliateur de justice, de l'ensemble des services sociaux dont on dépend (CAF pour le RMI, CPAM avec CMU, assistante sociale, CMU...).

Mais le CCAS est également à l'écoute de toute demande en dehors de ce cadre.

Ca marche comment ? Qui finance ?

Le CCAS se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que cela est nécessaire. Il examine les diverses demandes d'aide et de secours et se prononce en fonction de critères définis par ses membres, selon les possibilités offertes par le budget.

Il propose et organise également, à destination des anciens de la commune, plusieurs fois par an, des manifestations telles que des après-midi jeux, un repas annuel des anciens, la traditionnelle galette des rois, et les colis de Noël. Il organise également avec la Croix Rouge la remise de colis "première nécessité" et des jouets pour les enfants de famille en difficulté avec le Rotary Club.

Le CCAS dispose d'un budget propre lié et voté lors de l'assemblée du CCAS, et proposé au Conseil Municipal, du tiers des produits des concessions de terrains dans le cimetière communal et de diverses dons.

C'est qui ?

Vous pouvez contacter le secrétariat du CCAS, en mairie, au 01 34 75 38 30 afin d'obtenir un rendez-vous avec Mme Michèle Lepvrier maire adjoint aux affaires sociales, ou un membre de l'équipe du CCAS : Stéphane Hazan, Michèle Lepvrier, Nathalie Pouplard, Mélanie Bizieau, Madeleine Clairon, Brigitte Leroux, Marie-Claire Deltour, Joëlle Durand et Evelyne Lefebvre.

Mais encore ?

Les membres du CCAS ont une obligation de secret professionnel. Le CCAS est donc là pour vous aider, en conservant votre anonymat, et sans porter de jugement.

Lainville en images...

Abattage des peupliers, remisage du bois, et bientôt de nouveaux arbres seront plantés...



*Connaissez-vous notre nouveau logo ?
Il est l'œuvre de Valérie Mallard.
Merci Valérie !*

*Ils n'ont plus 20 ans, ils sont parfois
blessés, mais toujours combattifs :
les vétérans du FCL sont 4èmes de
leur championnat.*



Carnaval 2009



Tarifs et obtention des cartes d'identité et passeports

==> **Le conseil** : Les délais d'obtention d'une **carte d'identité** peuvent être très longs (compter 8 semaines), du fait de l'augmentation de 25% des demandes depuis le début de l'année. Nous vous conseillons d'anticiper son renouvellement, et de demander dès à présent celle pour votre enfant qui rentrera en 6ème.

==> **Passeports (depuis le 27/04/2009 : modèles biométriques)**

- Tarif pour majeur : 89€ / mineur de 15 à 18 ans : 45€ / mineur de moins de 15 ans : 20€
- Depuis le 27/04/2009, les passeports sont de type biométrique, et **ne sont plus gérés par notre Mairie.**
- Les demandes peuvent être déposées dans l'une des 2000 communes françaises équipées et ce quel que soit votre lieu de domicile. Dans les Yvelines, les 33 communes sont: Aubergenville, Beynes, Bonnières, Chatou, Conflans, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-St-Cloud, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-L'amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, St-Arnoult, St-Germain-en-Laye, St-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.
- Les « passeports urgents » sont exclusivement délivrés par la préfecture des Yvelines. La procédure à respecter est consultable sur le site de la préfecture.

==> **Carte Nationale d'identité** : En cas de non-présentation de l'ancienne carte (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25€. Sinon, sa délivrance est gratuite.

Pièces à fournir pour les enfants :

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander auprès de la mairie du lieu de naissance de l'enfant),
- 1 justificatif de domicile récent au nom des parents
- 1 Photocopie de la carte d'identité du parent remplissant l'autorité parentale (sur la fiche cartonnée CERFA à remplir en mairie)
- 2 photographies récentes de l'enfant

==> **Autorisation de sortie de territoire** : La personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie, certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration, en présentant les documents originaux suivants :

- Sa pièce d'identité,
- La carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur,
- Un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF...),
- Le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit mentionner, pour les parents non mariés la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an),
- Éventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

==> **Voyage aux USA** : Pour un séjour de moins de 3 mois, un formulaire (valable 2 ans) doit désormais être rempli au moins 3 jours avant le départ, afin d'obtenir une autorisation de voyage.

Pour toute précision sur ces dispositifs

- La Préfecture des Yvelines : www.yvelines.pref.gouv.fr (rubrique «Vos démarches / Passeport»)
- Conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr/fr/
- Demander un acte de naissance : www.actes-etat-civil.fr/DemandeActe/Accueil.do

Participation aux classes de découvertes

Depuis plusieurs années la municipalité peut participer financièrement aux classes de découvertes ou voyages organisés dans la cadre de la scolarité et auxquels participent des enfants de Lainville. Cependant cette participation ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

- Séjour organisé par un organisme : association de parents d'élèves, association de professeurs.
- Demande de subvention faite par cet organisme à la mairie de Lainville, précisant l'objectif, le programme, les élèves de Lainville concernés
- Subvention versée à cet organisme. Le montant est fixé chaque année par le conseil municipal (en général montant par élève participant).

En particulier, cette subvention ne pourra pas être versée directement aux parents des élèves concernés. Cependant, en cas de difficultés, une aide spécifique pourra être apportée par le CCAS (renseignements à la mairie).

Guide pratique des Transports locaux

Nous rappelons que Lainville est desservie par trois lignes de bus, les lignes 7,17 et 18 ayant pour destinations respectives Poissy, Meulan et les Mureaux, Limay.

Ligne	7	17	18
Destination	Poissy	Meulan – Les Mureaux (+ Collèges/Lycées)	Limay - Mantes (+Collèges/Lycées)
Arrêt Ecole de Lainville	oui	oui	oui
Arrêt Bonnes Joies	non	oui	oui
Arrêts intermédiaires	Triel, Meulan, Seraincourt		Gargenville

Ces lignes peuvent être en correspondance avec d'autres lignes, notamment vers Cergy (via Meulan par exemple) ou Mantes-la-Jolie (via Limay). Les horaires sont disponibles en mairie et sur le site internet.

Ces lignes sont ouvertes à tous. Cependant les horaires sont définis, pendant les périodes scolaires, en fonction des impératifs des lycées et collèges (pour les lignes 17 et 18). Les titres de transports classiques (notamment Carte Orange) peuvent être utilisés.

Rappel : pour les scolaires, il est possible d'utiliser la carte Imagin'R, subventionnée par le département. Pour ceux de Meulan-Gaillon-Les Mureaux (ligne 17), une subvention est accordée via le syndicat des transports (SIT) pour la carte Imagin'R. Ceci nécessite en particulier de faire transiter la demande par le transporteur. Pour tout renouvellement de carte, les explications seront fournies directement aux personnes concernées ; pour les nouvelles inscriptions, il est recommandé de s'adresser en mairie.

Aller plus loin...



La gare de Mantes-la-Jolie est à la fois terminus du Transilien Paris-Montparnasse et gare de passage de trains Transilien Paris Saint-Lazare, de corail Intercités et TER Haute-Normandie. Mais elle est surtout quotidiennement desservie par les **TGV Le Havre - Rouen-Rive-Droite - Lyon - Marseille**. Inutile de foncer sur Paris pour vous rendre à Marseille !

Dès le mois de juillet 2009, 2 nouvelles dessertes TGV relieront Le Havre à Strasbourg ainsi que Cherbourg à Besançon en transitant par **Mantes**.

Le "Francilien" fera son apparition en 2013 pour desservir Saint Lazare, et de façon plus hypothétique, la gare de Mantes-la-Jolie pourrait être le futur terminus de la ligne E du RER, par Poissy.

Retrouver tous les détails et les horaires sur le site internet www.lainville.fr

Finances

Compte administratif 2008 et budget 2009

1. Généralités

Le compte administratif N-1 présente l'ensemble des résultats réels pour l'année écoulée, le budget N constitue une prévision pour l'année en cours. Les deux sont composés de deux sections distinctes :

- une section fonctionnement (exploitation courante et régulière des services)
- une section investissement (opérations en capital, c'est-à-dire celles qui ont une incidence sur la valeur du patrimoine de la collectivité : constructions, voirie, réparations, ..).

Pour le budget, les deux sections doivent être chacune à l'équilibre : l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses.

Les excédents - ou déficits - de l'année N-1 doivent être repris pour le budget N.

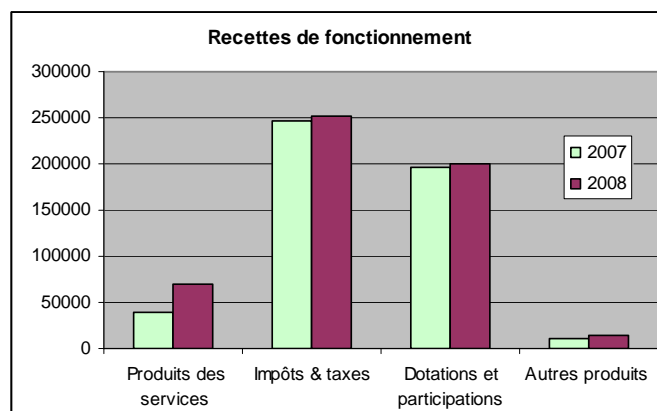
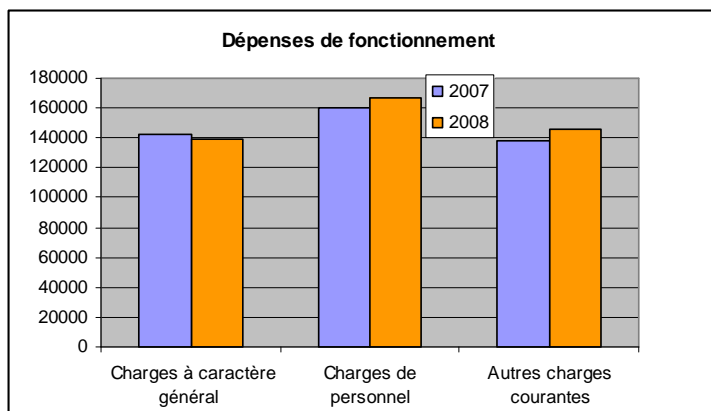
2. Résultats 2008

2.1. Résultat global

L'exercice 2008 se solde par un excédent global de 259891 € (dont 205331 € résultent des exercices précédents). Cet excédent paraît très important, mais il sera nécessaire pour réaliser l'ensemble des investissements prévus pour les années à venir, et en particulier la future salle polyvalente, qui fait partie du contrat rural, et ce sans endettement excessif de la commune.

	Fonct.	Investis.
Dépenses 2008	452985	90483
Recettes 2008	535823	62205
Excédent précédent	156 789	48 542
Excédent final	239 627	20 264

2.2. Fonctionnement



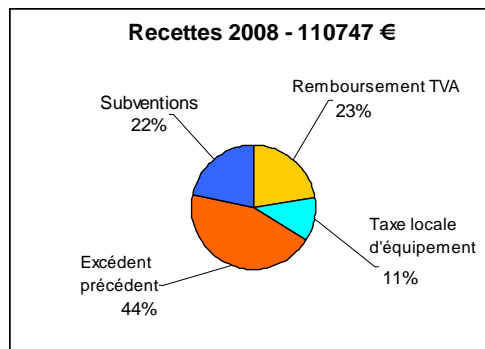
Les dépenses 2008 ont été conformes aux prévisions. Par rapport à l'année précédente, on a eu une augmentation globale de 2,5 %, et les principales évolutions sont les suivantes :

- Une diminution (2,8%) des charges à caractère général (énergie, entretiens de matériels, prestations externes), rendue possible par une gestion rigoureuse et un arrêt du contrat d'entretien des espaces verts (remplacé par un emploi saisonnier, et une réorganisation de l'équipe des employés municipaux)
- Une augmentation des charges de personnel (4,2%), correspondant à l'augmentation des salaires, la mise en place d'un emploi saisonnier (2 mois d'été), et d'un emploi supplémentaire pour la cantine (à partir de la rentrée 2008-2009)
- Une augmentation des « autres charges » (5,7%), malgré une réduction des indemnités des élus (4%) : participation aux syndicats intercommunaux (incluant les travaux d'enfouissement des lignes électriques), subventions (caisse des écoles, CCAS, associations).

Les recettes sont globalement conformes aux prévisions et proviennent principalement des impôts et taxes (contributions directes) et des «dotations et participations» (dotations de l'état, compensations), dont l'augmentation a été de 2,4 % (les taux d'impositions de la commune n'ont pas subi d'augmentation)

2.3. Investissement

Les recettes proviennent d'une part des subventions (conseil général, conseil régional, réserve parlementaire) dont le montant dépend de l'opération, et d'autre part des financements propres : remboursement TVA (opérations 2006), taxe locale d'équipement (taxe sur les constructions), excédent des années antérieures



Les principaux investissements 2008 ont concerné l'entretien des bâtiments (école, salle des fêtes) et de la voirie, l'achat de mobilier pour l'école, l'achat de matériel pour le terrain de sports, ainsi que la fin des travaux liés à la bibliothèque et à la nouvelle salle de classe (2^{ème} opération du contrat rural).

Pour la nouvelle salle polyvalente, 3^{ème} opération du contrat rural, le cahier des charges a été établi, et les travaux seront entrepris en 2009.

3. Budget 2009

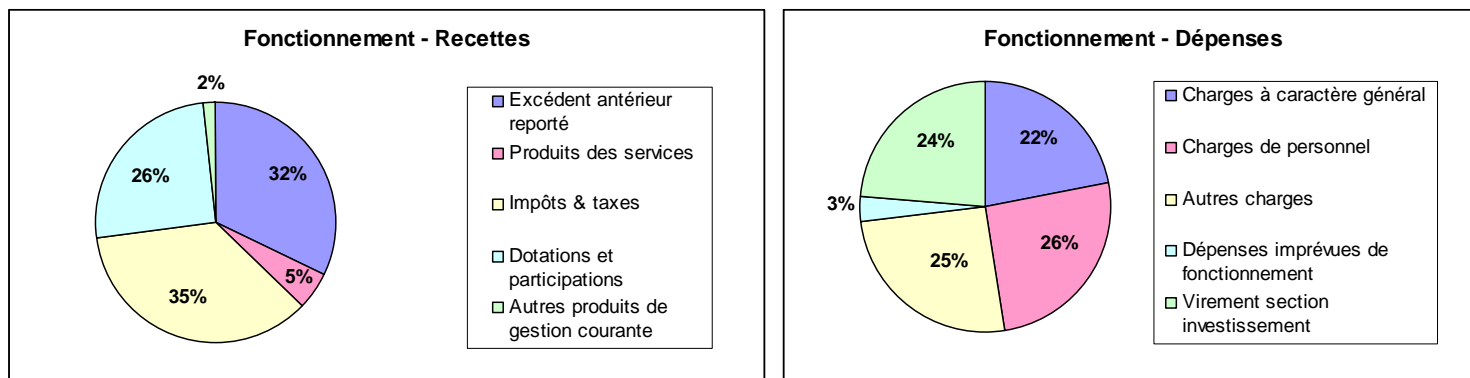
Pour établir le budget 2009, les points suivants ont été pris en compte :

- Mise en place de moyens pour la constitution et le fonctionnement du conseil municipal des jeunes
- Priorité aux services, avec un renforcement de l'équipe des employés municipaux, en fonction des besoins (cantine, étude dirigée, partie du ménage de l'école), et mise en place d'une prime par objectifs
- Poursuite des investissements : entretien de l'école (2^{ème} tranche), aménagement du terrain municipal (mise en place de jeux pour enfants, mise en sécurité du terrain de tennis), réfection du terrain de sports, poursuite de l'entretien voirie, réparation des vitraux de l'église, acquisition de matériel pour la cantine (nouveau four) et de mobilier pour l'école, aménagement de la salle informatique de l'école, mise en place de signalisation dans le village, démarrage des travaux de la salle polyvalente.
- Poursuite des travaux d'enfouissement des lignes électriques (le financement de la commune est pris en compte, mais ces travaux sont en grande partie financés par le syndicat SIERC, et leur réalisation dépend des priorités et des demandes des autres communes)
- Recherche et utilisation des subventions, permettant de réduire les dépenses propres de la commune (conseil général, conseil régional, PNR, réserve parlementaire)
- Poursuite de la rigueur de gestion, qui doit permettre d'assurer ces dépenses tout en maintenant les taux d'imposition aux valeurs 2008 :
 - Taxe d'habitation 7,89% Foncier bâti 10,54%
 - Foncier non bâti 47,3% Taxe professionnelle 11%

Vu l'excédent 2008, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire cette année (endettement nul). Par contre les prévisions à plus long terme mettent en évidence cette nécessité (fin de la réalisation des travaux du contrat rural engagé), mais qui reste compatible du taux d'imposition actuel.

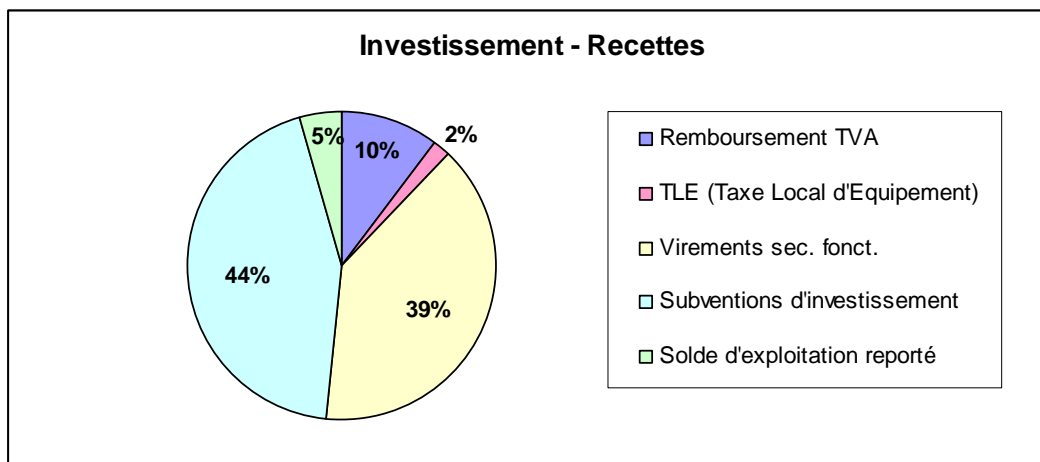
Ainsi, le budget 2009 s'équilibre en fonctionnement à 744000 €, et en investissement à 443200 €.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des recettes et dépenses de fonctionnement



A noter qu'il est prévu qu'une partie des dépenses soit consacrée aux investissements (175 000 €), et une partie (80000 €) aux travaux d'enfouissements des lignes électriques (de responsabilité du SIERC, syndicat d'électricité).

Pour la section investissements, les recettes proviennent d'une part des subventions attendues (conseil général, conseil régional, PNR, réserve parlementaire, ..) dont le montant dépend de l'opération, et d'autre part des financements propres (cf. graphe suivant)



Les dépenses budgétisées correspondent aux opérations citées précédemment. Les principales (en montant) sont les suivantes (les montants sont approchés et donnés TTC)

- Nouvelle salle polyvalente : 290000€ (144000€ de subventions)
- Réfection de voirie : 31000 € (7500 € de subventions demandées)
- Entretien école, salle informatique, mise en sécurité tennis : 37000 € (9200 € de subventions demandées)
- Réparation des vitraux de l'église : 18000 € (1900 € de subventions demandées). Un remboursement de l'assurance pour cette opération est aussi pris en compte : globalement, il n'y aura pas de coût pour la commune
- Entretien du terrain de sports : 13000 € (3200 € de subventions demandées).

Tous les détails complémentaires concernant les résultats 2008 et le budget 2009 peuvent bien entendu être donnés en mairie.

Interview de Madame Catherine Missonnier

écrivain pour la jeunesse, par la classe des CM1-CM2 de Mme BIGOT,

le 10 octobre 2008 à la bibliothèque Lainville grâce au concours de M. Donnadiou, bibliothécaire.

Les élèves (E) : Bonjour Mme Missonnier, pouvons-nous vous poser quelques questions sur votre métier s'il vous plait ?

Catherine Missonnier (CM) : Bonjour à vous. Mais bien sûr allez-y, je vous écoute.

E : Quel âge avez-vous ?

CM : J'ai 67 ans.

E : Où habitez-vous ?

CM : J'habite à Chambourcy.

E : Quand vous étiez petite, vouliez-vous devenir écrivain ?

CM : Non, je voulais devenir actrice de théâtre.

E : Quand vous étiez petite, aimiez-vous écrire ?

CM : Oui j'aimais beaucoup cela.

E : Et quoi en particulier ?

CM : J'aimais surtout écrire des pièces de théâtre. Ensuite je les jouais devant mon miroir en faisant tous les rôles.

E : Depuis quand êtes-vous écrivain ?

CM : Depuis 20 ans.

E : A quel âge avez-vous écrit votre premier roman ?

CM : A 47 ans, c'était en 1988.

E : Lequel était-ce ?

CM : C'était *Superman contre CE2*.

E : Comment avez-vous fait pour devenir écrivain ?

CM : Ma fille de 8 ans ne voulait pas lire de grands romans donc j'ai écrit un livre avec beaucoup de suspens pour qu'elle ait envie de le commencer et de ne plus s'arrêter avant de l'avoir fini. Au départ, ma fille ne voulait pas le lire alors je lui ai lu le début et, comme ça lui a plu, elle a lu le reste toute seule.

E : Comment avez-vous débuté votre carrière ?

CM : D'abord, j'ai écrit deux livres (*Superman contre CE2* et un autre). Puis, je les ai envoyés à douze éditeurs. Seulement deux d'entre eux ne les ont pas jetés à la poubelle. Ils en ont pris un chacun et les ont édités. Après j'ai fait d'autres livres et c'est comme ça que je suis devenue écrivain.

E : Combien de livres avez-vous écrits ?

CM : Environ 31.

E : Comment s'appelle votre livre préféré ?

CM : *Superman contre CE2* car c'est mon premier livre.

E : Avez-vous écrit des romans qui finissent mal ?

CM : Oui : *Le goût de la mangue*.

E : Faites-vous des romans d'un autre genre que policier ?

CM : Oui.

E : Quels autres genres ?

CM : Des romans de science fiction et d'amour entre autres...

E : Ecrivez-vous aussi des romans pour adultes ?

CM : Non.

E : Pourquoi ?

CM : Cela ne m'intéresse pas autant.

E : Aimez-vous mettre de l'action dans vos romans ?

CM : Oui.

E : Pourquoi ?

CM : J'aime mettre de l'action car sinon on s'ennuie quand on lit le livre.

E : Avez-vous vendu beaucoup de livres ?

CM : Oui, assez.

E : Combien gagnez-vous par livre ?

CM : Pas beaucoup : environ 35 centimes par livre.

E : Aimez-vous votre métier ?

CM : Oui j'aime bien mon métier mais comme on ne gagne pas beaucoup d'argent, j'en fais un autre à côté.

E : Combien de temps faut-il pour être écrivain ?

CM : Le temps d'écrire le premier livre et que l'éditeur décide de l'éditer.

E : Où trouvez-vous vos idées ?

CM : Je trouve mes idées dans la vie de tous les jours, dans la vie de ma fille Laure.

E : Est-ce difficile d'écrire un roman ?

CM : Oui c'est difficile d'écrire un roman.

E : Pourquoi ?

CM : Parce que cela met beaucoup de temps.

E : Et combien de temps mettez-vous pour écrire un roman ?

CM : Entre trois mois pour un petit livre et un an pour un grand livre.

E : Comment faites-vous pour écrire vos livres ?

CM : A mon réveil, je regarde ce que j'ai écrit la veille puis je rédige la suite.

E : Qui fabrique le livre ?

CM : D'abord, il faut l'auteur pour inventer et écrire l'histoire. Puis, l'éditeur pour choisir l'histoire et décider de la fabriquer. Il faut aussi l'illustrateur pour qu'il invente et dessine les illustrations. Enfin, l'imprimeur assemble le tout sur des grandes feuilles en en fait des photocopies. Une machine spéciale les découpe, les assemble, coud et colle les pages pour fabriquer le livre.

E : Quel est le travail de l'éditeur ?

CM : C'est celui qui prend les histoires puis il raye les passages qui ne lui conviennent pas, et le renvoie à l'auteur pour qu'elle se corrige, ensuite il le fait lire à l'illustrateur qui fait des dessins que l'éditeur choisit, enfin il donne le tout à l'imprimeur qui imprime donc le livre.

E : Comment corrigez-vous vos erreurs d'orthographe ?

CM : C'est mon mari qui corrige les fautes car je ne suis pas très douée en orthographe même avec le correcteur d'orthographe de l'ordinateur.

E : Peut-on avoir un autographe ?

CM : Je regrette mais nous n'aurons pas le temps et ce n'est pas le plus important. Mais je vais vous écrire un petit mot pour votre classe.